

# Synthèse par la fondation International Cocoa Initiative du Plan d'action accéléré du Ghana contre le travail des enfants (Plan d'action national d'élimination du travail des enfants) 2023 - 2027

## Introduction

C'est sur la base des [Plans d'action nationaux 2009 - 2015](#) et [2017 - 2021](#) (National Plans of Action ou « NPA ») que le [Plan d'action accéléré du Ghana contre le travail des enfants 2023 - 2027 \(Ghana Accelerated Action Plan Against Child Labour ou GAAPACL\)](#) établit le cadre du plan stratégique et de mise en œuvre de la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans tous les secteurs d'activité. Il reconnaît la nécessité de prendre de nouvelles mesures intégrant les enseignements tirés des NPA précédents, l'objectif étant d'accélérer les initiatives et efforts d'ampleur nationale visant l'élimination du travail des enfants. Il ambitionne également de réaliser le programme de la cible 8.7 des Objectifs de développement durable dans le respect de l'échéancier fixé et, dans une plus large mesure, d'aider la nation à concrétiser son ambition de devenir un pays exempt de travail des enfants et pionnier de l'Alliance 8.7.

Ce GAAPACL s'adresse aux ministères, services et agences gouvernementaux, aux assemblées métropolitaines, municipales et de districts, aux partenaires de développement, aux organisations de la société civile, au secteur privé, aux chercheurs et au grand public. Il donne une vue d'ensemble des approches de mise en œuvre dans différents secteurs de la société ghanéenne où le travail des enfants continue de sévir. Il permet également aux décideurs politiques et autres décisionnaires de mieux comprendre les interventions ciblées de lutte contre le travail des enfants.

Le document a été rédigé avec l'aide de l'UNICEF, de la fondation International Cocoa Initiative (ICI), de Verité et de LAWA Alumni Inc.

## État d'avancement et défis à relever

Le document constate que si le gouvernement du Ghana, en partenariat avec des organisations sectorielles et de la société civile, a bel et bien déployé des initiatives de lutte contre le travail des enfants au cours des 20 dernières années, les capacités des institutions locales restent limitées et les ressources insuffisantes face à une émergence, voire à une progression, du travail des enfants dans certains secteurs. Le GAAPACL expose les progrès réalisés à ce jour, entre autres les suivants :

- **Ratification de conventions internationales et de règles de droit international**, par exemple : la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la Convention de l'OIT (n° 138) sur l'âge minimum, 1973 et la recommandation (n° 146), la Convention de l'OIT (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 et la recommandation (n° 190), la Convention de l'OIT (n° 29) sur le travail forcé et la Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, ainsi que la Convention de l'OIT (n° 81) sur l'inspection du travail. Malgré tout, l'application des lois relatives au travail et à la protection des enfants reste difficile.
- **Cadres juridiques** pour la protection des enfants et l'élimination du travail des enfants au Ghana.
- **Coordination des interventions** par différents ministères et/ou grâce à une collaboration interministérielle, notamment le ministère du Travail et des Relations professionnelles (MELR), le

ministère des Autorités locales, de la Décentralisation et du Développement rural (MLGDRD), le ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture (MoFA), le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice et garde des Sceaux, le ministère du Genre, des Enfants et de la Protection sociale, le ministère de l'Éducation, sans oublier le Ghana Cocoa Board (COCOBOD).

- **Système de surveillance du travail des enfants au Ghana (Ghana Child Labour Monitoring System ou GCLMS)**, sous l'égide du ministère du Travail et des Relations professionnelles. Il établit des processus de surveillance du travail des enfants permettant la mise en place et la coordination de moyens d'observation, sachant que jusqu'à maintenant, les acteurs du secteur privé et des organisations de la société civile ont utilisé leur propre système de suivi (SSRTE) sans coordination avec le GCLMS.
- **Services sociaux intégrés (Integrated Social Services ou ISS) et Système de gestion des informations sur le bien-être social (Social Welfare Information Management System ou SWIMS)** développés avec l'aide de l'UNICEF, d'USAID, du FCDO (Bureau britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement) et d'Affaires mondiales Canada, l'objectif étant de renforcer les liens entre les prestataires de services de santé, de protection sociale et de protection de l'enfance.
- **Zones exemptes de travail des enfants (Child Labour Free Zones ou CLFZ)** dans le cadre desquelles des protocoles et directives ont été élaborés et testés dans certaines régions et sont actuellement soumis à révision.

## Vision et principes essentiels

Un large éventail de parties prenantes ont discuté des résultats de l'examen des précédents NPA, avec le soutien de l'UNICEF et de d'ICI. Cela a permis d'identifier les interventions et approches pertinentes prioritaires centrées sur les enfants et fondées sur leurs droits, afin de contribuer à la concrétisation de la **vision** de « **communautés autonomes où le travail des enfants est éliminé et les enfants réalisent tout leur potentiel** ». L'objectif est de **réduire le taux d'incidence du travail des enfants de 27,9 % en 2018 (selon une enquête par grappes à indicateurs multiples) à 19 % en 2027**.

Les interventions doivent s'aligner sur les **principes essentiels** suivants auxquels les parties prenantes doivent adhérer. Ces dernières doivent donc s'engager à :

- Envisager des approches coordonnées, harmonisées et intersectorielles pour traiter de manière efficace les causes fondamentales du travail des enfants sous toutes ses formes dans différents secteurs.
- Renforcer les capacités des prestataires de services de première ligne et encourager les initiatives locales et communautaires.
- Renforcer les capacités et les systèmes institutionnels pour superviser, coordonner et mettre en place des actions dans tout le pays.
- Tirer parti de partenariats publics-privés novateurs dans le cadre desquels des ressources techniques, financières et logistiques seront mises en commun.
- Déployer des outils de communication visant un changement des comportements sociaux afin de modifier les conventions et de stimuler l'implication et l'autonomie des communautés.
- Faciliter la recherche, la surveillance, l'évaluation et l'apprentissage (Research, Monitoring, Evaluation and Learning ou RMEL) pour intensifier la durabilité et le recours aux meilleures pratiques, notamment par l'utilisation du Système de surveillance du travail des enfants au Ghana (GCLMS)<sup>1</sup> ou d'un autre Système de surveillance du travail des enfants (CLMS) relié au GCLMS comme moyen d'harmoniser la collecte des données et les interventions de remédiation, en plus de renforcer son interopérabilité avec le SWIMS<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Propriété du ministère du Travail et des Relations professionnelles (MELR)

<sup>2</sup> Piloté par le ministère du Genre, des Enfants et de la Protection sociale

## Objectifs stratégiques et indicateurs

Le GAAPACL fixe six objectifs stratégiques et établit un cadre de suivi et d'évaluation correspondant. Des indicateurs spécifiques permettent de mesurer les résultats escomptés. En voici des exemples.

Objectif stratégique	Exemples d'indicateurs
1. Renforcer les capacités institutionnelles du ministère du Travail et des Relations professionnelles (MELR) et d'autres agences impliquées pour superviser l'élimination du travail des enfants au Ghana	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de parties prenantes identifiées signalant des activités de travail des enfants au MELR.</li> <li>• Nombre de secteurs prioritaires identifiés mentionnés dans les rapports nationaux annuels sur le travail des enfants.</li> <li>• Nombre d'organisations disposant de méthodes adaptées de conception et de mise en œuvre d'interventions de lutte contre le travail des enfants.</li> </ul>
2. Coordination efficace des initiatives multipartites de protection des enfants et de lutte contre le travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de structures infranationales (régionales, communautaires et de districts) qui coordonnent la mise en place d'activités de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé.</li> <li>• Nombre de ministères, de services et d'agences gouvernementaux, d'assemblées métropolitaines, municipales et de districts et de partenaires de développement qui utilisent le GAAPACL dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre des interventions de lutte contre le travail des enfants.</li> </ul>
3. Amélioration des financements, de la mobilisation et de l'affectation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation en pourcentage des ressources gouvernementales allouées aux activités de lutte contre le travail des enfants.</li> <li>• Augmentation en pourcentage des ressources des partenaires de développement allouées aux activités de lutte contre le travail des enfants.</li> </ul>
4. Amélioration de la qualité et de la fourniture des services sociaux intégrés, notamment dans les domaines de la protection des enfants, de la protection sociale, de l'éducation, de l'accès des jeunes à des emplois décents et de l'aide au renforcement des compétences	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de travailleurs de première ligne identifiés ayant enrichi leurs connaissances en matière d'utilisation des procédures standard et des systèmes de gestion des informations sur le travail des enfants.</li> <li>• Déploiement du GCLMS et interopérabilité de ce dernier avec les CLMRS et SWIMS du secteur privé.</li> <li>• Nombre de districts utilisant des systèmes de gestion des informations (GCLMS, SWIMS) pour lutter contre le travail des enfants.</li> <li>• Nombre d'enfants identifiés comme étant en situation de travail des enfants et ayant pu en être totalement retirés.</li> <li>• Nombre d'enfants et de familles à risque de travail des enfants ayant bénéficié d'une remédiation.</li> <li>• Nombre de communautés identifiées comme ayant bénéficié d'une amélioration des infrastructures éducatives et des résultats d'apprentissage.</li> <li>• Nombre d'enfants identifiés comme ayant le droit de suivre une formation et qui ont pu le faire afin d'améliorer leur employabilité.</li> </ul>

5. Renforcement des communautés, de la sensibilisation et des changements de comportements pour prévenir le travail des enfants et y remédier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de communautés mettant en œuvre des Plans d'action communautaires de lutte contre le travail des enfants.</li> <li>• Nombre de communautés déclarées « zones exemptes de travail des enfants ».</li> </ul>
6. Amélioration de la diffusion de la recherche, de la documentation et des connaissances sur les meilleures pratiques et les innovations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'organisations confirmant l'adoption des meilleures pratiques issues de la recherche et de connaissances diffusées dans le cadre de la conception de programmes et d'approches de lutte contre le travail des enfants</li> <li>• Nombre de groupes adoptant des technologies permettant de faire des économies de main-d'œuvre et réduisant ainsi la tendance à recourir au travail des enfants en cas de surcharge de travail</li> </ul>

## Gouvernance, dispositions opérationnelles et de coordination

En sa qualité de ministère sectoriel et de coordinateur de l'ensemble des initiatives de lutte contre le travail des enfants, le MELR sera le garant de l'orientation stratégique et responsable de la supervision du Secrétariat national de coordination de la lutte contre le travail des enfants (National Child Labour Coordinating Secretariat ou NCLCS), une nouvelle entité qui remplacera l'Unité de lutte contre le travail des enfants (Child Labour Unit ou CLU) du ministère du Travail. Le Comité national de pilotage sur le travail des enfants (National Steering Committee on Child Labour ou NSCCL), un comité interministériel présidé par le MERL, sera l'entité décisionnaire la plus haut placée, au-dessus du NCLCS. Il devra également s'assurer que tous les partenaires consultent le GAAPACL dans le cadre de leurs programmes pour éviter tout dédoublement inutile des initiatives et le gaspillage des ressources, et assurer une coordination efficace.

Des outils harmonisés de planification et de signalement seront élaborés à l'intention des partenaires de mise en œuvre et des parties prenantes. Ils pourront les utiliser pour planifier leurs actions de lutte contre le travail des enfants et rendre des comptes au NCLCS.